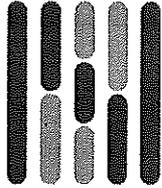


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT Eure



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-96

APPROBATION DU RÈGLEMENT DE L'OPAH

Date de la séance :	18 novembre 2024
Date de convocation :	12 novembre 2024
Nombre de conseillers en exercice :	24
Membres présents :	17
Nombre de votants :	20

Adopté à
l'unanimité,

Le dix-huit novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis DAVOUST, Mme Hélène LEROY, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Evelyne DUPONT, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Philippe DELAUNAY, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT,

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Arnaud CHEUX à Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Francis BRONNAZ à M. Edouard DETAILLE, Mme Isabelle AMEYE à Mme Anita LE MERRER.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absente : Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

Vu la Convention ORT – PVD entre la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, la Commune du Neubourg, l'Etat, représenté par le Sous-Préfet de l'arrondissement de Bernay et le Conseil départemental ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune du Neubourg approuvé le 25 janvier 2021 et modifié le 18 septembre 2023 ;

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la commune de Le Neubourg, autorisant la signature de la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de tous documents relatifs à ce projet, en date du 24 juin 2024 ;

Vu la convention d'OPAH signée entre les différentes parties en date du 16 juillet 2024 ;

Madame l'Adjointe à l'urbanisme propose le règlement intérieur d'attribution des aides octroyées par la Commune du Neubourg joint à la convocation du conseil municipal,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Le Neubourg :

- Valide le règlement intérieur d'attribution des aides octroyées par la Commune du Neubourg, dans le cadre de la convention OPAH, ci-annexé.
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions pour le rendre exécutoire, après sa publication.

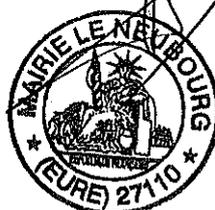
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 18 novembre 2024.

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN